



**RECUEIL  
DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
DU DÉPARTEMENT**

**N° 02 - FEVRIER 2016  
Complément N° 1**

**Procès-verbal officiel  
des délibérations  
de la Commission Permanente  
du 1 février 2016**



**COMMISSION PERMANENTE DU 1 FEVRIER 2016**

La commission permanente du conseil départemental s'est réunie au siège de l'assemblée

le **LUNDI 1 FEVRIER 2016**, à **14 H 12**, sous la présidence de **M. Mathieu KLEIN**, président du conseil départemental.

**Etaient présents :**

- Mmes BALON Sylvie, BEAUSERT-LEICK Valérie, BILLOT Véronique, BOURSIER Catherine, CREUSOT Nicole, CRUNCHANT Sylvie, DAGUERRE Patricia, FALQUE Rose-Marie, KRIER Catherine, LALANCE Corinne, LASSUS Anne, LEMAIRE-ASSFELD Sabine, LUPO Rosemary, MARCHAL-TARNUS Corinne, MARCHAND Agnès, MAYEUX Sophie, NORMAND Audrey, PAILLARD Catherine, PILOT Michèle, POPLINEAU Monique, RIBEIRO Manuela et SILVESTRI Annie, MM. ARIES Christian, BAZIN Thibault, BINSINGER Luc, BLANCHOT Patrick, BRUNNER Gauthier, CASONI Alain, CORZANI André, DE CARLI Serge, DESSEIN Jean Pierre, HABLOT Stéphane, HARMAND Alde, LOCTIN Jean, MAGUIN Frédéric, MARCHAL Michel, MINELLA Jean-Pierre, PENSALFINI Eric, SCHNEIDER Pascal, TROGRIC Laurent et VARIN Christopher

**Etaient excusés :**

Tous les membres de la commission permanente étaient présents, à l'exception de Mme ALTERMATT Maryse, MM. BAUMANN Pierre, CAPS Antony et PIZELLE Stéphane, qui avaient donné respectivement délégation de vote à Mmes PAILLARD Catherine, PILOT Michèle, BOURSIER Catherine et LASSUS Anne

**RAPPORT N° 1 - PROJET DE CONVENTION EN VUE DE L'HÉBERGEMENT D'UNE MINEURE CONFIÉE À L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE DANS UN ÉTABLISSEMENT EN BELGIQUE**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 1 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention relative à l'accueil d'un mineur à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et l'Institut Médico - Pédagogique « La Providence » d'Etalle en Belgique,

- et précise que les crédits correspondants seront prélevés au titre de l'enfance et de la famille sur le chapitre 65 article 652412 sous fonction 51.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 2 - DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT POUR TRAVAUX DANS LES COLLÈGES PUBLICS**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 2 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- Vu la délibération n°9208 adoptée par le conseil départemental réuni le 23 novembre 2015 :

- attribue les subventions aux établissements selon les propositions contenues dans le rapport,

- autorise son président à verser directement aux collèges les sommes correspondantes,

- et précise que les crédits correspondants seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

- Dotation pour sinistres : Opération P 343 O 020 - chapitre 65 article 65511 - sous fonction 221 ;
- Dotation pour travaux urgents : Opération P 343 O 010 - chapitre 65 article 65511 - sous fonction 221.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 3 - FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES PUBLICS - SUBVENTIONS COMPENSATOIRES POUR LES SERVICES DE RESTAURATION MUTUALISÉE AVEC LA RÉGION LORRAINE.**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 3 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- Vu le délibération n° 9208 adoptée par le conseil départemental réuni le 23 novembre 2015 :

- attribue les subventions selon le tableau présenté dans le rapport,
- autorise son Président à verser directement aux lycées ou collèges concernés les sommes correspondantes,
- et précise que les crédits correspondants seront prélevés sur le programme 344, opération O006.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 4 - LOGEMENTS DANS LES COLLÈGES PUBLICS**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 4 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer le logement au sein du collège Grandville à Liverdun selon la proposition du conseil d'administration présentée dans le rapport,
- et autorise son vice-président délégué à l'éducation à signer, au nom du département, la convention d'occupation précaire au profit de madame Nathalie HOUDART.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 5 - DOTATION DE SOLIDARITÉ**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 5 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- ratifie les propositions contenues dans les tableaux inclus au rapport,
- et décide d'attribuer aux collectivités intéressées les subventions correspondantes à prélever sur l'AP2012-2015 CTDD Volet 1 Dotation de solidarité – Programme P213 enveloppe E02 opérations O002 (territoire de Longwy), O003 (territoire de

Briey), O005 (territoire Terres de Lorraine), O004 (territoire de Val de Lorraine), O007 (territoire du Lunévillois) et O006 (territoire de Nancy Couronne).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **RAPPORT N° 6 - DOTATION D'INVESTISSEMENT TRANSITOIRE**

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le rapport N° 6 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- ratifie les propositions contenues dans les tableaux inclus au rapport,

- et décide d'attribuer aux collectivités intéressées les subventions correspondantes à prélever sur l'AP2015 CTDD– Programme P291 enveloppe E01 opération O001 (territoire de Longwy), opération O002 (territoire de Briey), opération O003 (Terres de Lorraine), opération O004 (Val de Lorraine), opération O005 (territoire Lunévillois) et opération O006 (territoire de Nancy Couronne).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **RAPPORT N° 7 - TRAVAUX CONNEXES DE LA COMMUNE DE VANDIERES**

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le rapport N° 7 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

*Vu la délibération n°9208 adoptée par le conseil départemental réuni le 23 novembre 2015 :*

- ratifie la proposition contenue dans le rapport et attribue à la commune intéressée les subventions d'équipement correspondantes,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire pour la commune : 9659-204/204.142/74.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 8 - DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE TITRES DE TRANSPORT TED**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 8 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

*- Vu la délibération n° 9208 adoptée par le conseil départemental réuni le 23 novembre 2015 :*

- approuve le remboursement des sommes de :

- 38,00 € pour l'élève ASSILI
- 115,00 € pour l'élève BENKADIL
- 60,00 € pour l'élève CLOIX

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

- P282O002 lignes régulières
- Nature analytique 6577 remises gracieuses

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 9 - DÉLÉGATION DE SERVICE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE À PÔLE EMPLOI DANS LE CADRE DE LA MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CAOM) AU TITRE DE L'ANNÉE 2016**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 9 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention de délégation de service à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et Pôle emploi pour la mise en œuvre de la convention annuelle d'objectifs et de moyens en Meurthe-et-Moselle telle que définie dans le présent rapport,

- et autorise son Président à la signer au nom du département.

Lors du vote correspondant, M. TROGRLIC déclare ne pas participer au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 10 - CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CAOM) RELATIVE AU CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE D'INSERTION (CDDI) DANS LES ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION (ACI) EN MEURTHE-ET-MOSELLE - ANNÉE 2016**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 10 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

*- Vu la délibération n° 9208 adoptée par le conseil départemental réuni le 23 novembre 2015 :*

*- approuve la convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et l'Etat relative au contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) dans les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) au titre de l'année 2016,*

*- autorise son président à la signer, au nom du département,*

*- autorise son président à signer la convention avec chacun des ateliers et chantiers d'insertion à intervenir pour répartir l'aide départementale en complément de l'aide de l'Etat (CERFA individuel ACI),*

*- et précise que les crédits seront prélevés au chapitre 17 - article 6565 sous fonction 564 - programme 411 - opération O02.*

Lors du vote correspondant, M. TROGRLIC déclare ne pas participer au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 11 - OFFRE D'INSERTION : TERRITOIRE DU VAL DE LORRAINE**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 11 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

*- approuve l'avenant n° 1 à la convention 2015 passée avec l'Association Lorraine d'Accompagnement à la Création et au Développement d'Activités (Alaca) pour l'action « Accompagnement à la création ou à la reprise d'activité et accompagnement des travailleurs indépendants bénéficiaires du RSA » en reportant l'échéance de la convention au 30/06/2016 sans incidence financière,*

*- et autorise sa vice-présidente déléguée à signer, au nom du Département, l'avenant à intervenir.*

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 12 - ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT - TERRITOIRE TERRE DE LORRAINE**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 12 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- accorde :

\* à l'Association ARS un report de l'échéance de la convention au 30/09/2016 sans financement supplémentaire, pour son action " Mesures d'accompagnement ",

\* à la Mission locale Terre de Lorraine un report de l'échéance de la convention au 30/06/2016 sans financement supplémentaire, pour son action "Accompagnement des bénéficiaires du RSA",

\* à Sens et Vie un report de l'échéance de la convention au 31/03/2016 sans financement supplémentaire, pour son action " Module d'insertion par l'initiation à une méthode de résolution des difficultés (relaxation) ".

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 13 - ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT - TERRITOIRE DU LUNÉVILLOIS**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 13 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- accorde :

• à l'Association ARS un report de l'échéance de la convention au 31/01/2016 sans incidence financière pour son action "Accompagnement socio-professionnel",

• à la structure SENS ET VIE un report d'échéance de la convention au 31/01/2016 sans incidence financière pour son action «module d'insertion par l'initiation à une méthode de résolution des difficultés»,

• à la structure ENTRAIDE CHOMEURS :

\* un report d'échéance de la convention au 29/02/2016 sans incidence financière pour son action "Accompagnement socio-professionnel",

\* l'affectation des 2 500 € de l'action collective non réalisée, à des mesures d'accompagnement socio-professionnel, soit 3 mesures de 6 mois (3 x 800 € = 2400 €). La participation financière sera calculée sur le nombre de mesures réalisées lors du bilan et la déduction du delta de 100 € interviendra dans le calcul du montant du solde à verser.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 14 - OFFRE D'INSERTION : TERRES DE LORRAINE**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 14 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- approuve l'avenant n° 2 à la convention 2014 passée avec l'ADSN pour l'action « Accompagnement à la création/reprise et au développement d'activités des bénéficiaires du RSA de Terres de Lorraine » en reportant l'échéance de la convention au 30/06/2016 sans incidence financière,

- et autorise sa vice-présidente déléguée à le signer au nom du Département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 15 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET LE DÉPARTEMENT SUR L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 15 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention à passer entre le Département de Meurthe-et-Moselle et le groupe Caisse des Dépôts, relative à l'économie sociale et solidaire,

- et autorise son Président à la signer au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 16 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION.**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 16 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention de mise à disposition à passer entre le Département de Meurthe-et-Moselle, la Maison Départementale des Personnes Handicapés et l'agent mis à disposition,

- et autorise son Président, ou son représentant légal, à la signer au nom et pour le compte du Département de Meurthe-et-Moselle.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 17 - AUTORISATION DE CONCLURE AVEC LA SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT LOCAL UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL PORTANT SUR LE REFINANCEMENT DU CONTRAT ÉLIGIBLE À L'AIDE DU FOND DE SOUTIEN**

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le rapport N° 17 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- autorise son président à signer le protocole transactionnel à intervenir entre le département de Meurthe-et-Moselle, la Société de Financement Local (*SFIL*) et la Caisse Française de Financement Local (*CAFIL*).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 18 - CONVENTION AVEC LE REPRÉSENTANT DE L'ETAT PERMETTANT ULTÉRIEUREMENT L'AIDE DU FOND DE SOUTIEN DESTINÉ À SORTIR DES EMPRUNTS À RISQUE**

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le rapport N° 18 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- autorise son président à conclure et signer une convention avec le représentant de l'Etat, permettant ultérieurement le versement de l'aide du fonds de soutien en faveur des collectivités locales pour un montant maximal de de 3 518 988,33 €.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 19 - AUTORISATION AU TITRE DES MANDATS SPÉCIAUX - DÉPLACEMENT EN ISRAËL ET EN PALESTINE**

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le rapport N° 19 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- autorise le déplacement en Israël et les missions qui y seront réalisées par M. Mathieu Klein, Mme Agnès Marchand, Mme Patricia Daguerre, M. Eric Pensalfini, et Mme Annie Silvestri, accompagnés d'un agent départemental.

- et autorise le remboursement aux frais réels engagés respectivement par les élus précités et par un agent départemental, dans la limite de 1 300€ par personne.

La délibération est adoptée:

- 39 voix pour
- 1 abstention
- 6 voix contre

**RAPPORT N° 20 - ACCEPTATION D'UN DON AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 20 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- accepte le don de 500 euros de Monsieur Daniel DARTOIS exclusivement destiné aux Archives Départementales de Meurthe-et-Moselle,
- autorise son Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire,
- et précise que cette recette sera imputée sur un compte 10251 -dons et legs en capital- du budget 2016.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 21 - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LE DÉPARTEMENT ET LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 21 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention relative au groupement de commandes à passer entre le Département et la MDPH concernant des mises en concurrence communes pour l'acquisition de quincaillerie et outillage, l'acquisition de produits chimiques dangereux, l'acquisition de produits et matériels d'entretien, l'acquisition de carburant, l'acquisition de consommables informatiques,
- et autorise son président à signer la convention de groupement de commandes.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 22 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET LE DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE EN MATIÈRE DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 22 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- autorise son Président à signer la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et la Caisse des Dépôt.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14H22.

La prochaine séance de la commission permanente aura lieu le **LUNDI 7 MARS 2016**, à 14H00.

LE PRESIDENT,

Mathieu KLEIN



**Le Recueil intégral des délibérations est consultable à l'accueil du Conseil**

**Départemental de Meurthe-et-Moselle**

**48, Esplanade Jacques Baudot**

**54000 - NANCY**